



Lycée Jean Moulin - ANGERS

Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)

Organisation financière
(Conseil d'Administration du 23 janvier 2003)

Année 2024

Internat

Tarif annuel : **1.800 €** (Conseil d'Administration du 4 octobre 2022)

Il s'agit d'un forfait annuel, payable en plusieurs termes :

Périodes 2024	Nbre de jours	Montant internat	Montant demi internat	
Janvier-mars	50	511,50 €	377,00 €	
Avril-juillet	55	562,65 €	414,70 €	Déjeuner à déduire
Septembre-décembre	69	725,85 €	540,24 €	2,69
	174	1 800,00 €	1 331,94 €	

La famille, en inscrivant son enfant à l'Internat, s'engage pour l'année scolaire complète. De ce fait elle peut bénéficier d'un coût journalier réduit pour les charges de fonctionnement, la nuit, les deux repas, et le petit déjeuner.

Il vous est possible après accord de l'Agent comptable de régler chaque trimestre en plusieurs fois sans attendre la « facture-avis aux familles ». **La procédure de prélèvement et télépaiement seront proposés seulement pour les internes.**

Remise d'Ordre d'Internat

Le mode de calcul des remises effectuées sur le coût de l'Internat a été présenté au CA du 23 janvier 2003 et du 30 novembre 2009. Une remise d'ordre sera attribuée pour les absences pour stages, sorties pédagogiques et pour toute absence médicale (d'une durée minimum de cinq jours ouvrables consécutifs).

Internat

Montant (BRUT)	Charges de fonctionnement (35%)	Base de calcul	Nombre de jours/an	Remise d'ordre pour absence
1 800,00 €	630,00 €	1 170,00 €	174	6,72 € une journée complète
soit				1,34 € nuit+pt déjeuner (20%)
10,34 €				2,69 € déjeuner (40%)
par jour				2,69 € diner (40%)

Demi internat (pas de déjeuner)

Montant (BRUT)	Charges de fonctionnement (35%)	Base de calcul	Nombre de jours/an	Remise d'ordre pour absence
1 331,94 €	466,18 €	865,76 €	174	4,98 € Remise pour une journée
soit				1,00 € nuit+pt déjeuner (20%)
7,65 €				1,99 € déjeuner (40%)
par jour				1,99 € diner (40%)

Apprentis hébergés à l'internat

Les apprentis se verront appliquer le tarif élèves pour les repas.

En cas d'hébergement ponctuel (exceptionnel) le tarif est de **12,00 €** la journée, et **60,00 €** la semaine complète en cas d'engagement pour l'année scolaire complète.

Demi-pensionnaires

Repas élève 2024 : **4,30 €**

L'élève doit penser à approvisionner sa carte (au minimum 2 repas d'avance).

Carte magnétique

Coût de la carte à puce (1^{er} achat) : **6,00 €** (avec étui)

Coût de la carte à puce (perte, vol ou dégradation) : **5,00 €** (sans étui)

Pour les Internes le 1^{er} achat est compris dans les frais d'internat.

SOLDES : En fin d'année scolaire, l'élève doit penser à épuiser le crédit de sa carte s'il pense quitter l'établissement (= ajuster si possible le dernier paiement au nombre de repas restant à prendre). Le solde est conservé pour les élèves qui restent au lycée en septembre.

Pour les élèves qui quittent l'établissement, l'intégralité du solde, s'il est supérieur ou égal à 8 Euros, est remboursé par virement bancaire sans demande particulière. Les sommes inférieures à 8€ seront remboursées sur demande expresse des familles.